



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2876

### Texte de la question

#### ÉDUCATION

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le Premier ministre, plusieurs établissements scolaires sont occupés cette semaine, en Seine-Saint-Denis et ailleurs, par des parents d'élèves inquiets et en colère. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Marcel Rogemont. Ils ont raison !

M. Bruno Le Roux. L'éducation est un sujet important, mes chers collègues. Je voudrais en parler calmement, car j'attends du Premier ministre une réponse différente de celle apportée il y a un instant par le ministre de l'éducation nationale à Jean-Yves Le Déaut. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Alain Gest. Quel cinéma !

M. Bruno Le Roux. Depuis la rentrée, plusieurs milliers de demi-journées n'ont pas donné lieu à remplacement. Or, vous poursuivez votre politique incompréhensible. La nouvelle réduction de 16 000 postes à la rentrée 2011 est insoutenable, à l'heure où des milliers d'élèves n'ont pas d'enseignant face à eux,...

M. Jean-Paul Lecoq. Scandaleux !

M. Bruno Le Roux. ...où la proportion des élèves ayant de graves difficultés en lecture et en mathématiques augmente et où près de 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification ni diplôme. Alors que près de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus cette année, le nombre d'élèves par classe va encore augmenter. En Seine-Saint-Denis, pourtant considérée comme un département en grande difficulté du point de vue scolaire, ce sont, comme ailleurs, des postes en moins dans les écoles et les collèges, et des élèves en plus.

Dans ce même département, ce sont plusieurs milliers de demi-journées qui n'ont pas été remplacées depuis la rentrée ; ce sont des dizaines de classes qui, au moment où je vous parle, n'ont pas d'enseignant depuis plusieurs semaines.

M. Lucien Degauchy. Ils sont où, les profs ?

M. Bruno Le Roux. Monsieur le Premier ministre, vous nous dites souvent que tout n'est pas affaire de moyens, mais cette absence de moyens entraîne des conséquences très concrètes.

M. le ministre de l'éducation nationale a parlé d'ambition. À cet égard, je vous poserai une double question, monsieur le Premier ministre.

Trouvez-vous normal que depuis plusieurs semaines des enfants n'aient plus classe parce que vous ne mettez pas en place les moyens de remplacement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)* Trouvez-vous logique, dans ces conditions, de continuer à supprimer des postes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR. - Protestations sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. *(Huées sur les bancs du groupe SRC.)*

Écoutez sa réponse, mes chers collègues.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, vous parlez de moyens. Regardons objectivement la situation. Le budget de l'éducation que le Parlement vient

d'adopter est en augmentation de 1,6 %. (*" Et alors ? " sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous parlez, à juste titre, de moyens humains. Regardons objectivement les choses, monsieur le député.

M. Bruno Le Roux. Justement !

M. Luc Chatel, *ministre*. À la rentrée 2011, que vous ne cessiez de décrier, il y aura 34 000 professeurs supplémentaires dans le système éducatif par rapport à leur nombre au début des années 1990 (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*), alors que nous avons 540 000 élèves de moins ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Cela signifie que notre taux d'encadrement est meilleur aujourd'hui que du temps où vous étiez aux responsabilités et que vous étiez en charge de l'éducation nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP - Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Jacques Valax. Répondez à la question !

M. Luc Chatel, *ministre*. La vérité, c'est que la question n'est pas celle des moyens.

M. Michel Vergnier. Il n'y en a pas !

M. Daniel Vaillant. C'est vous qui êtes nul !

M. Luc Chatel, *ministre*. L'exemple du remplacement est criant. Pendant des années, la seule réponse a été la création de postes supplémentaires de titulaires de zones de remplacement. Le système étant archaïque et rigide, nous avons d'un côté des remplaçants disponibles, titulaires, et de l'autre, des classes vides parce que le système ne permettait pas le remplacement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) À la dernière rentrée, nous avons donc décidé d'assouplir le système. Dans l'académie de Créteil - votre académie, monsieur le député -, un remplaçant de l'académie de Paris ou de Versailles peut dorénavant venir remplacer un enseignant indisponible. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Bernard Roman. Le problème, c'est qu'il n'y en a pas !

M. Luc Chatel, *ministre*. Nous avons également décidé de créer un vivier de remplaçants. La question, monsieur le député, n'est donc pas celle des moyens, mais celle de la possibilité de moderniser le système éducatif pour le rendre plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Carton rouge !

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Le Roux](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2876

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 janvier 2011